

L'an deux mille dix, le huit mars à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize février deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés: 21
Pouvoirs : 8
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 29

Présents(es)

André AUBERIC,
Marcel BARGARD,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Jean-Marie BLANCHARD
suppléant,
Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,

Olivier CADIER,
Daniel CHARRASSE suppléant,
Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Jacques ESTEVE suppléant,
André FELIX suppléant,
Bruno LAGIER,
Valery LIOTAUD,

Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE

Pouvoirs

Paul ARNOUX à Jean-Pierre BUIX, Jean BESSON à Marc BONNARD, Claire CHASTAN à Nicolas ROSIN, Michèle EYBALIN à Christian BARTHEYE, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Christine NIVOU à André AUBERIC, Marianne ORY à Hervé RASCLARD, Jean-François SIAUD à Jean-Marie BERTRAND

Excusés(es)

Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Christophe CASTANER, Pierre COMBES, Thierry CORNILLET, Thierry DAYRE, Laurent HARO suppléant, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Eliane TERRAS suppléante.

Objet : Engagement de l'animation du Plan Pastoral de Territoire

Le pastoralisme est encore très présent sur le territoire avec plus de 400 éleveurs et 28 000 hectares de surfaces pastorales utilisées. La présence de troupeaux (principalement ovins, mais aussi caprins, bovins, équins...) est un élément structurant des paysages des Baronnies Provençales et leur maintien est un enjeu de la Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales. Cela passe notamment par l'accompagnement d'aménagements pastoraux sur le territoire, et la structuration des éleveurs et du foncier.

Suite au diagnostic pastoral réalisé en 2009 sur le territoire des Baronnies Provençales, un plan d'actions pastorales a été proposé à la Région Rhône-Alpes. Localement, il est suivi par un Comité de Pilotage associant élus, représentants des éleveurs, des associations de protection de l'environnement, et financeurs.

Ce plan a été validé le 22 janvier 2010 par le Conseil Régional Rhône-Alpes, pour un montant de 202 770 € sur une durée de 5 ans (2010 – 2014). Aujourd'hui, l'objectif est de mettre en œuvre le Plan Pastoral des Baronnies Provençales en mobilisant les porteurs de projets potentiels (éleveurs, collectivités, ONF, associations foncières pastorales...) et en assurant la coordination locale pour la réalisation d'un programme.

La mission du SMBP est de :

1. **Animer le Plan Pastoral de Territoire** : communication, information aux porteurs de projet, accompagnement pour le montage des dossiers.
2. **Réaliser une programmation annuelle.**
3. **Instruire** les dossiers en lien avec les partenaires techniques et les financeurs.
4. **Animer le Comité de Pilotage PPT** : invitation, ordre du jour, animation technique et politique, gestion des sujets émergents et éventuellement mise en place de groupes de travail pour les gérer, rédaction des comptes rendus & transmission, suivi.
5. Assurer la **gestion financière du programme.**
6. Réaliser le **suivi annuel** : suivi du plan d'action, compte-rendu au financeur.

Cette mission est subventionnée pour partie par la Région Rhône-Alpes (15 020 € sur 5 ans). Une demande annuelle de subvention sera sollicitée auprès de la Région Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical autorise le Président à solliciter toutes subventions auprès des financeurs publics afin de réaliser ce projet et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD